

**COMPAGNIE DES ARCHERS
DE L'AUXOIS**

F.F.T.A. : 02 21 018

Jeunesse et Sport : 21 S 293

F.F.H. : 04 021 2602



Label
Argent 2017-2018



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC
2017

Objet : Compte Rendu du Conseil d'Administration du Samedi 7 octobre 2017.

Membres présents : G. Arranz, G. Beloeil, L. Chapart, J.C. Jominet, P. Guillier, H. Toggwiler

Membres excusés : M-J. Pimpim,

Début de séance : 16h40

Ordre du jour :

- 1* Nocturne de Semur :
- 2* Animations durant les grandes vacances scolaires pour le CDSA :
- 3* Animation Centre Hospitalier de Semur :
- 4* Festival des Z'URLUBERLU - du 28 septembre au 1 octobre :
- 5* Commission Avenir :
- 6* Arbitre :
- 7* Restructuration du club :
- 8* Encadrement par un cadre fédéral (Patrice François) :
- 9* Comice Agricole :
- 10* Vêtements du club :
- 11* Fondation du Crédit Agricole :
- 12 * Orientation du club pour l'année à venir :
- 13* Question diverses :

Fn de séance : **18h00**

Adresse : Maison des Association 9 rue du champ de Foire, 21140 Semur en Auxois
Courriel : cie.archers.auxois@gmail.com Web : <http://club.sportsregions.fr/archers-auxois>

1* Nocturne de Semur :

- Retour sur les deux animations – Notre présence est bien perçue par les responsables de la Ville de Semur. A noter que le marché nocturne d'août a vu plus de passage sur notre stand que celui de Juillet.
- Bilan (*voir annexe*)

2* Animations durant les grandes vacances scolaires pour le CDSA :

- Bon retour, tant des encadrants que des adolescents pour les 4 animations proposées.
- Bilan (*voir annexe*)

3* Animation Centre Hospitalier de Semur :

- Le Centre Hospitalier nous demande de proposer une convention de façon à pérenniser et encadrer ces animations. Gilles → proposera au bureau pour remarques 2 conventions (Adolescents & adultes)
- Greg → proposera ces conventions aux différents responsables du Centre Hospitalier entre autre à Monsieur Cachot.
- Bilan (*voir annexe*)

4* Festival des Z'URLUBERLU - du 28 septembre au 1 octobre :

- Contrairement à ce qui était programmé (pour raison de sécurité du Festival) le club aurait pu être accessible exceptionnellement par le coté réservé « Handicap ». A vérifier avec les organisateurs lors d'un prochain festival.

5* Commission Avenir :

- L'idée est de relancer la mise en place durant les trois mois à venir (voire en intégrant les adolescents arrivés cette année) et de valider la création lors de l'Assemblée Générale du 26 janvier 2018.
- Il est à noter que le Comité Régional Bourgogne Franche Comté de tir à l'Arc dans le cadre de sa Division Régionale Jeunes organise un championnat Salle et un championnat FITA (*voir annexe*)

6* Arbitre :

- Arrivée d'un arbitre au sein du club. Démarche validée par la Fédération. Arbitre licenciée ; Isabelle Gotti. Rappel : pour pouvoir organiser une compétition, un club doit avoir un archer « arbitre » dans ses adhérents.
- Le calendrier des compétitions (clos pour le tir en salle de cet hiver) suivant est proposé aux instances afin de retenir les dates :
Calendrier extérieur 2018 : 6 mai 2018 – Concours FITA en ABC le matin et concours Fédéral ABCD ou ABC l'après-midi. Hervé → regarde si possibilité d'y intégrer un concours « Handi » ?
Calendrier 18m en salle 2018 : Samedi 20 et dimanche 21 octobre - 3 départs
Calendrier extérieur 2019 = 12 mai matin et après-midi : le type de concours reste à préciser.

7* Restructuration du club :

- Nouveaux horaires de cette saison ? Le décalage jusqu'à 20H00 semble répondre aux besoins exprimés lors de différents sondages. Pour l'instant nous continuons.
- Création et mise en place de différentes commissions. Le bureau souhaite voir étoffer ou créer de nouvelles commissions et les faire valider en AG.
→ APPEL A TOUTES LES BONNES VOLONTES. Tous les membres du bureau sont à votre écoute plus particulièrement :
Commission « Avenir » : voir § 5 → Grégoire (garranz@gmail.com)
Commission « Féminine » : → Lydie récupère avis et candidature (lydiechapart@gmail.com)
Commission « Matériel, Equipement » : → Jean-Claude (jominetjean-claude@orange.fr)

Une idée, une envie, une aide possible ... parlez-en aux membres du bureau.

Un club ne fonctionne que par l'implication de tout un chacun

8* Encadrement par un cadre fédéral (Patrice François) :

- Renouvellement, pour le début de saison en salle 2017/2018, de cours pour les archers d'un an et plus. Les dates suivantes sont retenues :
21/10 - 25/11 - 16/12 - 6/01 - 27/01 pour la somme forfaitaire par archer de 30,00€ pour les 5 séances non remboursables en cas d'absence. Les horaires étant de 14h00 à 16h30, les cours « initiation » seront reportés à compter de 16h30
- Inscriptions avant le 18/10 auprès de Greg, Gilles, Philippe. Chèque à l'inscription au nom de « Archers de l'Auxois » (*voir annexe*).

9* Comice Agricole :

- Dates du 15 et 16 novembre 2017
- → Greg doit signer la convention tripartite (Comice, Mairie, Archers)
- Les toilettes seront laissées accessibles, les cibles mobiles seront positionnées le long des murs.
- Le club aura besoin de bonnes volontés pour démonter le mur de séparation des deux pas de tirs et le remonter après coup. Dates à préciser.

10* Vêtements du club :

- Comme chaque année des vêtements au logo du club sont proposés à l'achat des archers. (*Voir annexe*). Les fournisseurs locaux n'ayant pas répondu malgré nos relances la proposition MCL sérigraphie est retenue.
- Date de commande avant le 04/11/2017 dernier délai. Si vous êtes intéressés, merci de remplir votre commande avec le règlement par chèque au nom de la Compagnie des Archers de l'Auxois. Le chèque sera débité après la livraison.

11* Fondation du Crédit Agricole :

- Point sur le dossier. Dossier gelé pour 2017 suite à la dissolution momentanée du CDH21.
- Report possible sur 2018. Résultat fin d'année 2018.

Adresse : Maison des Association 9 rue du champ de Foire, 21140 Semur en Auxois
Courriel : cie.archers.auxois@gmail.com Web : <http://club.sportsregions.fr/archers-auxois>

12 * Orientation du club pour l'année à venir :

- Dossier de Label FFTA à renouveler pour 2019 → Hervé prend en charge le dossier

13* Question diverses :

- L'Office Municipal des Sports demande les dates de manifestations du club → Gilles fait le mail
- Dispositif « Coupon Sport » du CNDS et du CDOS Côte-d'Or (*Voir annexe*)
- Préparation de l'AG du 26 janvier 2018. Une prochaine réunion du bureau lui sera partiellement consacrée. Chacun peut déjà préparer les éléments.
- Point licences : ce matin 7/10/17, plus d'une trentaine de licences sont enregistrées dont 15 nouvelles. Une petite vingtaine d'archers n'a pas encore renouvelé sa licence, une relance par mail sera faite, → Gilles, dans les jours qui suivent en demandant de préciser s'ils souhaitent continuer ou non la pratique du tir à l'arc.
- Un calendrier des activités du Club sera adressé prochainement par mail

ANNEXES en pièces jointes

- 1 – Bilan des activités été 2017
- 2 – Division Régionale Jeunes 2018
- 3 – Inscription aux cours du cadre fédéral
- 4 – Bon de commande « Achat vêtements au logo du club »
- 5 – Dispositif « Coupon Sport » 2017 / 2018

Eté 2017
Bilan des Animations

Animations	N A P	Médiévales	Journée du Sport	Marché Nocturne	Hôpital Jour Adultes	Marché Nocturne	CDSA				Total
							19/07/2017	26/07/2017	09/08/2017	23/08/2017	
Dates	Du 15/05 au 3/07 2017	13 & 14 /05 2017	24/06/2017	07/07/2017	24/07/2017	11/08/2017	19/07/2017	26/07/2017	09/08/2017	23/08/2017	
Horaires	15h25 à 16h50	10h30 à 19h00	10h00 à 19h00	17h00 a 23h00	14h00 à 16h00	17h00 a 23h00	14h30 à 16h00	14h30 à 16h00	14h30 à 16h00	14h30 à 16h00	
Nb de Participants estimé	24	512	12	32	6	85	11	12	10	8	712
Animateurs	<p style="text-align: center;">Un GRAND MERCI aux Archers et Amis qui ont participé selon leur disponibilité : Alain, Alexandra, Alexis, Annie, Denis, Gilles, Hervé, Jean-Claude D, Jean-Claude J, Manyse, Philippe et tout particulièrement Greg qui a été de toutes les manifestations.</p>										
NB animateurs	8	8	3	5	2	2			4		
Temps passé estimé	32	45	27	28	4	12			18		166
Montant perçu	315	512	-	32	180	85			210		1334



COMITÉ RÉGIONAL
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Division régionale Jeunes Saison 2018

Objectifs :

- + Augmenter le nombre d'équipes sélectionnées au championnat de France par équipes de club
- + Aider les clubs à construire leur projet sportif chez les jeunes
- + Dynamiser les écoles de tir
- + Développer la cohésion et l'esprit d'équipe

Fonctionnement :

+ Inscription par formulaire :

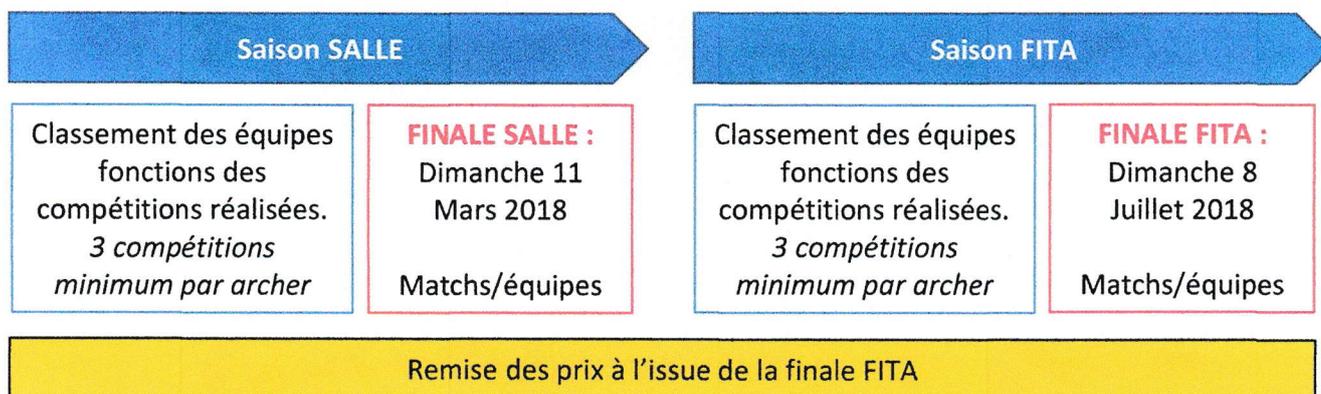
- <https://goo.gl/forms/SKATBwAE87acdk1J3> ou <https://www.cr-bfc-tiralarc.net>
- Tarif : 20€ / équipe
- Date limite : 30/11/2017

+ 2 catégories :

- Benjamin/Minime => MIXTE
- Cadet/Junior => OPEN (MIXITE AUTORISEE)

Un club peut inscrire plusieurs équipes par catégorie, maximum 4 archers/équipe

+ 2 étapes :



Le règlement détaillé sera envoyé aux responsables dès que nous aurons pris connaissance du nombre d'équipes engagées. Les lieux des finales ne sont pas encore déterminés mais l'idée est de faire tirer les équipes B/M le matin et C/J l'après-midi.



Compagnie des Archers de l'Auxois

DATE LIMITE DE COMMANDE
04/11/2017

Nom :
Prénom :

Commande vêtements saison 2017/2018

Description (voir quelques photos sur le site)	Référence	Taille disponible	Prix Unitaire	Taille	Quantité	Montant
TEE SHIRT EN <u>SERIGRAPHIE</u> COTON BLANC 180,52 + E 188,52	Enfant : 188.52	104 au 152 (2)	12,00 €			
	Femme: 119.52	XL au XXL				
	Homme : 180.52	S au XXXL				
TEE SHIRT EN <u>SERIGRAPHIE</u> POLYESTERE BLANC	Adulte	S au XXL	12,00 €			
POLOS EN <u>BRODERIE</u> SG COTON SG 539,52	Enfant : 587.52	104 au 152 (2)	19,00 €			
	Femme: 593.52	XL au XXL				
	Homme : 539.52	S au XXXL				
POLOS EN <u>BRODERIE</u> POLYESTERE BLANC REF 543,09	Adulte	S au XXL	20,00 €			
POLOS EN <u>BRODERIE</u> POLYESTERE VERT (1) REF 543,09	Adulte	S au XXL	20,00 €			
SWEAT EN <u>BRODERIE</u> COTON BLANC SG 216,52	Enfant : 286.52	104 au 152 (2)	21,00 €			
	Femme : 220.52	XL au XXL				
	Homme : 216.52	S au XXXL				
SWEAT EN <u>BRODERIE</u> VERT COTON REF 216,52	Enfant : 286.52	104 au 152 (2)	21,00 €			
	Femme : 220.52	XL au XXL				
	Homme : 216.52	S au XXXL				
POLAIRE EN <u>BRODERIE</u> Sans Manche VERT - CYBER	Adulte	S au XXL	25,00 €			
POLAIRE EN <u>BRODERIE</u> VERT - CYBER	Adulte	S au XXL	28,00 €			
BODYWARMER EN <u>BRODERIE</u>	Adulte	S au XXL	37,00 €			
PANTALON (1)	Adulte	S au XXL	42,00 €			
VESTE SOFTSHELL BLANC EN <u>BRODERIE</u>	Adulte	S au XXL	40,00 €			
PRENOM (à gauche, le Logo étant à droite)			5,00 €			
Montant Total						

(1) Tenue du Club , équipe en compétition

(2) Taille enfant Polo et Sweat 104 (3-4) 116 (5-6) 128 (7-8) 140(9-10) 152(11-12)

Chèque à la commande au nom de "Archers de l'Auxois"



REGLEMENT COUPON SPORT 2017/2018



LE DISPOSITIF « COUPON SPORT »

Ce dispositif est subventionné par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) qui est un opérateur de l'Etat, constitué sous la forme d'un établissement public administratif, placé sous la tutelle du ministère en charge des sports.

Il consiste en une **aide financière accordée aux familles pour financer la pratique sportive** chez les jeunes sous forme de **coupons sport ANCV** (Association Nationale pour les Chèques Vacances).

LES BÉNÉFICIAIRES

Peuvent bénéficier de cette aide, les enfants **licenciés** dans **une association sportive de Côte-d'Or :**

- **affiliée à un comité départemental adhérent du Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or (CDOS 21)** ou à défaut d'une ligue ou d'un comité régional adhérent du CROS de Bourgogne.
- **affiliée à l'ANCV**

et les enfants bénéficiant :

- soit de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS),
- soit de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Pour 2017/2018, le dispositif concerne les enfants nés entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2006, licenciés dans un club de Côte-d'Or.

Les enfants ne peuvent bénéficier de cette aide qu'une seule fois.

ATTRIBUTION DES COUPONS

- Cotisation de 60 € à 79 € inclus aide forfaitaire de 20 € de coupons sport
- Cotisation supérieure ou égale à 80 € aide forfaitaire de 40 € de coupons sport

PROCEDURE A SUIVRE

1/ Les familles doivent transmettre les documents nécessaires (voir pièces à fournir) et l'enveloppe timbrée (20 grammes) au club qui regroupe et transmet rapidement les demandes au :

**Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or
19 rue Pierre de Coubertin, 21 000 DIJON**

2/ Le CDOS envoie les coupons nominatifs au club grâce à l'enveloppe fournie par la famille.

3/ Les clubs envoient ensuite **leur(s) coupon(s) sport à l'ANCV (www.ancv.com)** accompagnés des bordereaux de remise (fournis par l'ANCV) pour se faire rembourser.

→ **Procédure pour se faire rembourser auprès de l'ANCV en pièce jointe.**

LES PIECES A FOURNIR PAR LE CLUB AU CDOS 21

1 - LA PHOTOCOPIE :

- soit de l'attestation de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) délivrée par le Caisse d'Allocation Familiale en 2017 : **elle doit mentionner le nom, l'adresse et la date de naissance de l'enfant bénéficiaire**
- soit de l'attestation de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) avec **le nom de l'enfant bénéficiaire**

2 - UNE ATTESTATION PAR PERSONNE avec le cachet de l'association sportive et la signature du bénéficiaire concerné précisant :

- la fédération sportive
- la discipline
- le nom de l'association sportive
- l'adresse postale de l'association sportive
- le nom et les contacts du responsable de l'association sportive
- le nom, prénom et l'année de naissance de l'enfant concerné
- le montant total de l'inscription (année 2017 ou saison sportive 2017-2018)
- le montant réglé par la famille
- le cachet de l'association sportive
- le nom et la signature du bénéficiaire

→ *Modèle en pièce jointe*

3 - UNE ENVELOPPE TIMBREE fournie par la famille au nom et à l'adresse de l'association sportive pour le retour des coupons sport.

RAPPEL IMPORTANT

La demande de coupons sport est à faire à compter du mois de septembre 2017.

Les coupons seront distribués à hauteur de l'enveloppe disponible.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Contact : CDOS 21 au 03.80.45.84.85

Le Président du CDOS 21



Bernard TERMELET